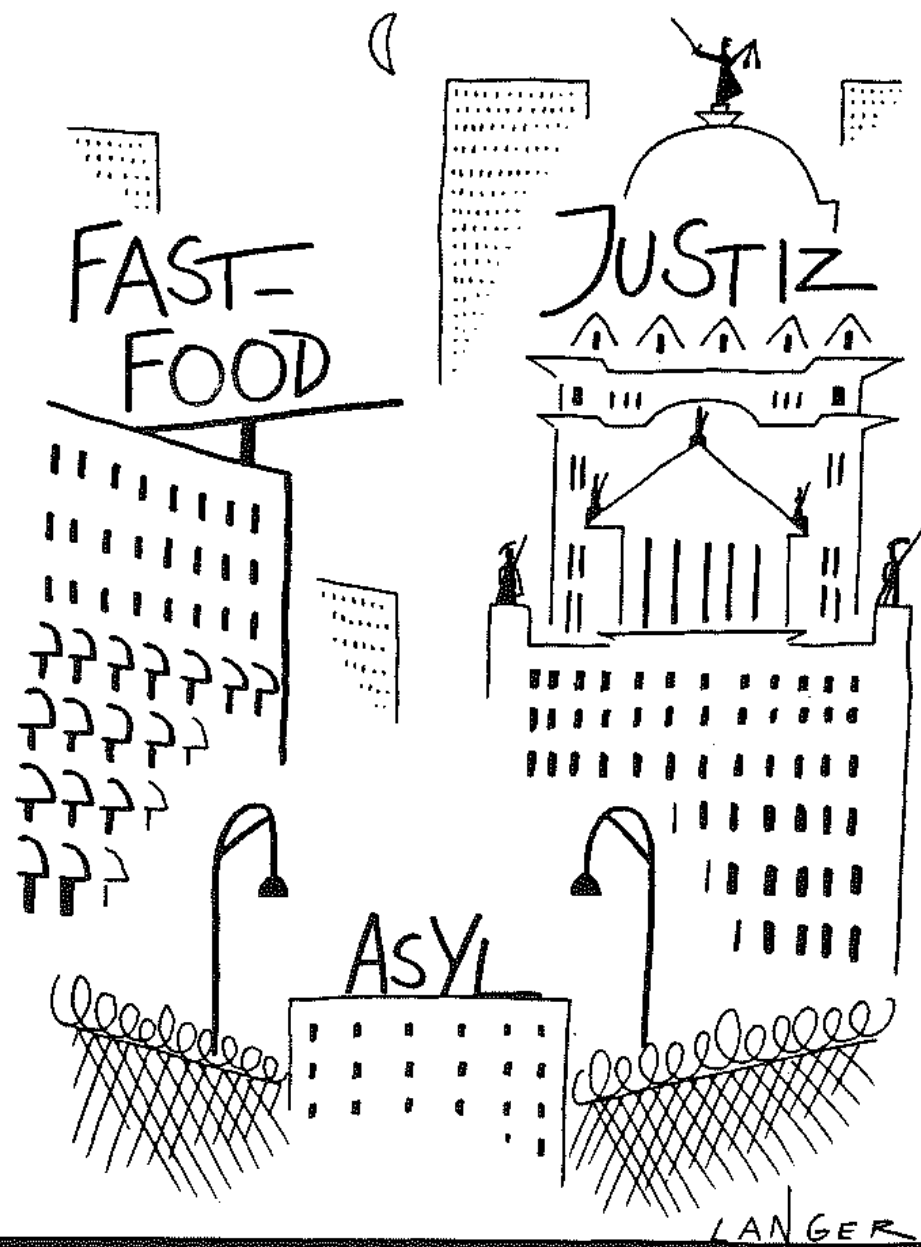


# VIVRE ENSEMBLE



BULLETIN DE LIAISON POUR LA DEFENSE DU DROIT D'ASILE

No 44 - Décembre 1993



## ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations, aux principaux services et aux réseaux militants.

**Coordination-Asile Suisse**  
Weissensteinstrasse 35  
Case postale 5215  
3001 Berne  
Tél. 031-453981

**JURA**

**SOS-Asile/JU**  
16, rue du XXIII<sup>e</sup> Juin  
2800 Delémont  
Tél. 066-22 22 21

**BERNE**

**Office de consultation sur l'asile**  
2 rue de l'Argent  
2502 Biènné  
Tél. 032-23 20 12

**FRIBOURG**

**Coordination droit d'asile**  
Case postale 28  
1752 Villars-sur-Glâne

**Permanence:**

Lundi: 16h.30-19h.30  
à la rue du Nord 23  
1700 Fribourg

**Service de contact et de consultation**

Rue de Lausanne 91  
1700 Fribourg  
Tél. 037-22 30 74

**GENEVE**

**Coordination genevoise de défense du droit d'asile**  
Case postale 110  
1211 Genève 7

**Centre social protestant**  
14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-320 78 11

**Action Parrainage**

14, rue du Village-Suisse  
Case postale 177  
1211 Genève 8  
Tél. 022-342 88 35

**Permanence:**

Mardi: 14h.-18h.  
Vendredi: 9h.-12h.  
au Centre Social Protestant  
Tél. 022-320 78 11

**Réseau ELISA**

Case postale 110  
1211 Genève 7  
Tél. 022-733 37 57

**TESSIN**

**Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo**  
Via alle Fontane  
6993 Prégassona  
Tél. 091-51 33 15

**Ufficio svizzero accoglienza profughi**

1700 Fribourg  
Tél. 091-43 60 06

**NEUCHÂTEL**

**Coordination asilienne**  
Case postale 456  
2000 Neuchâtel

**Comité pour la défense du droit d'asile**

Case postale 771  
2300 La Chaux-de-Fonds

**Groupe accueil réfugiés**

Case postale 537  
2300 La Chaux-de-Fonds

**Permanence:**

Mardi: 19h.-20h.  
12 rue de la Serre  
au Centre de rencontre  
2300 La Chaux-de-Fonds

**Centre social protestant**

11, rue des Parcs  
2000 Neuchâtel  
Tél. 038-25 11 55

**VALAIS**

**Comité valaisan pour la défense du droit d'asile**  
Case postale 206  
1951 Sion

**Centre Suisses-Immigrés**

Case postale 2041  
1 rue de Gravelone  
1952 Sion  
Tél. 027-23 12 16

**VAUD**

**SOS-Asile/VD**  
Case postale 3928  
1002 Lausanne

**Permanence:**

Lundi: 19h.30 à 21h.30  
15 ch de Monthellier  
1005 Lausanne

**Vivre**

**Ensemble**

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

**Pour s'abonner:**

Case postale 177  
1211 Genève 8 au CCP 12-9584-1  
Tél. 022-320 60 94 (5 n°/lan)

**Comité de rédaction:** Yves Brutsch, Claudette Boyel, Monique Da Silva, Françoise Jacquemettaz, Danielle Othenin-Girard, Christophe Tattel-macher.  
Responsable: Isabelle Furrer

## En campagne

Nous y voilà. Publié le 20 octobre, le projet de loi sur «les mesures de contrainte dans le droit des étrangers» a ouvert la 4ème révision de la législation sur l'asile et le séjour des étrangers. Surfiant sur la vague xénophobe provoquée par la polémique relative à la «criminalité» des requérants, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a en effet choisi de traiter en priorité cette question, avant de s'attaquer à une... 5ème révision déjà en chantier.

Pauvre droit d'asile. En fait de mesures contre la délinquance, c'est un ensemble de dispositions répressives sans précédent que l'on découvre en lisant ce projet. Et le hic c'est qu'il ne concerne pas spécialement les délinquants, déjà sanctionnés par le droit actuel, mais bien l'ensemble des candidats à l'asile et des étrangers sans titre de séjour.

Il faut hélas s'en rendre compte, l'asile, n'est plus un droit. C'est devenu une grosse machine. A coup de centaines de fonctionnaires et de centaines de millions, cette machine fabrique du refus et du renvoi. L'administration, en Suisse comme ailleurs, s'est donc mise à la recherche de moyens de contrainte. Des moyens policiers destinés à donner plus d'efficacité à cette politique de renvoi.

Dans cette optique, la controverse de cet été était une véritable aubaine. «Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage»: Haro sur les requérants trafiquants de drogue. Des trafiquants, on passe aux délinquants, puis aux requérants «associaux». Et tous les candidats à l'asile se retrouvent bons émissaires: L'amalgame est facile: Requérant=délinquant. Dehors! dehors! a-t-on crié ici et là. Pas tout de suite, a répondu l'administration. Mettons-les d'abord «dedans» pour mieux les mettre

«dehors» ensuite. Mais ne nous limitons pas aux délinquants. Toute personne visée par un renvoi pourra donc être emprisonnée sans avoir commis aucun délit pendant un an s'il le faut, pour assurer son renvoi, même si celui-ci peut encore faire l'objet d'un recours.

Faut-il le rappeler, le fondement éthique, politique et juridique du droit d'asile c'est de garantir une protection. Mais la pratique année après année va exactement dans le sens contraire. Il s'agit d'insécuriser les requérants, de leur faire peur. Sur la durée, aucune entreprise humaine ne peut espérer continuer longtemps dans une telle dichotomie entre les fins proclamées et les moyens utilisés. Mais qui veut encore du droit d'asile ?

Face à ce projet liberticide, il ne nous reste donc qu'à nous battre. Pour l'honneur ? Qui pour l'honneur. Mais pas seulement. Tout n'est pas joué, et malgré les coups reçus, ceux qui se sont engagés sur ce terrain savent bien que, même minoritaire, notre voix compte, dérange, freine les excès les plus criants du pouvoir. Et que ce combat solidaire apporte au moins aux requérants une présence fraternelle, un peu de cette chaleur humaine qui est souvent leur seule richesse.

D'ores et déjà, un appel soumis à la signature de tous est lancé par la Coordination Asile Suisse (CAS). Il contient un exposé de la nouvelle loi. Vous le trouverez encarté au centre de ce numéro. Photocopiez-le, demandez en d'autres exemplaires, faites le circuler. N'hésitez pas non plus à inventer vous-mêmes d'autres moyens de faire entendre notre point de vue. La pire des injustices est celle que plus personne ne dénonce.

Vivre Ensemble  
(A partir d'un texte de Bruno Clément)

# Réfugiés de la violence: quel statut ?

Des questions à débattre

Après la révision rapide de la loi sur l'asile prétendument consacrée aux délinquants, viendra la révision dite générale, dès le printemps prochain. Il paraît d'ores et déjà certain que le statut des réfugiés de la violence en constituera l'un des éléments essentiels. Mais à cet égard, de nombreuses questions méritent encore d'être approfondies, sur lesquelles les défenseurs du droit d'asile doivent se préparer à prendre position.

L'Entraide protestante (EPEP) a publié récemment un intéressant dossier sur la question («Les réfugiés de la violence doivent être protégés»), à commander par téléphone au 01/36156600. Bien documenté, il constitue une excellente présentation de la problématique. Mais ses conclusions méritent d'être débattues (le point de vue de l'EPEP est-il partagé par les autres défenseurs de l'asile ?) et affinées. Nous tenons à présenter une synthèse de la problématique, tout en formulant une série de questions qui peuvent baliser la discussion.

## Quelques critiques

Le premier sujet à débattre est celui-ci: souhainons-nous vraiment un nouveau statut pour les réfugiés de la violence ? Certains prétendent par exemple que les dispositions actuelles relatives à l'admission provisoire suffisent à régler le problème. A trop vouloir créer un nouveau statut, affirmement-ils, on risque de minimiser la portée de ce qui existe aujourd'hui déjà et de reporter à dans très longtemps la solution. Dès lors, que faut-il penser des règles actuelles ? Nous avons relevé les critiques suivantes:

- L'admission provisoire n'est qu'une mesure de substitution lorsque le renvoi n'est pas exigible, se heurte à des obstacles techniques ou viole le principe du non-refoulement; elle ne constitue pas un véritable statut en soi.
- C'est une solution prévue pour le court terme, mais dans les faits elle est parfois maintenue très longtemps.
- L'admission provisoire ne confère pratiquement aucun droit, sinon celui de travailler ou d'être assisté.
- En particulier, ni la délivrance de documents de voyage, ni le regroupement familial ne sont garantis, sauf exception.
- Les autorités ne motivent pas de manière satisfaisante les décisions d'octroi de l'admission provisoire; en cas de levée de celle-ci, les possibilités de recours ne sont pas garanties dans certains cas (personnes qui ont reçu une admission provisoire collective).

## Une restriction du droit d'asile ?

Le deuxième problème de fond est celui-ci: l'élaboration d'un statut particulier pour les réfugiés de la violence ne risque-t-elle pas de réduire encore la notion de réfugié stricto sensu et de restreindre les conditions d'accès à l'asile ? En d'autres termes, les réfugiés de la violence constituent-ils vraiment une catégorie particulière ne répondant pas aux critères de l'article 3 de la loi sur l'asile, ni à ceux de l'article 1 de la Convention de Genève ? Voulons-nous accepter cette distinction, et si oui, dans quels cas ?

## Comment appliquer ce statut ?

Admettons maintenant que nous soulevions à l'idée d'un statut particulier et nouveau pour les réfugiés de la violence. Pour le définir, plusieurs questions doivent être réglées. Premièrement, quels rapports souhaitons-nous entre la procédure relative à ce

nouveau statut et celle de l'asile ? Certains préconisent une procédure distincte dès le départ, simple et rapide. Elle aurait l'avantage d'alléger considérablement (y compris financièrement) l'ensemble de la procédure. Mais les droits des requérants seraient-ils préservés ? Faudrait-il maintenir des passerelles permettant tout de même le dépôt d'une requête d'asile stricto sensu (à quel moment, à quelles conditions ?), au risque qu'elles soient abondamment utilisées et que l'on n'ait finalement rien gagné en terme de procédure ? Ou peut-on admettre qu'il s'agisse d'une option irréversible, laissée à l'appréciation du demandeur et de son mandataire ?

## Quelle définition choisir ?

D'autre part, quelle définition donner des «réfugiés de la violence» ? Peut-on admettre celle proposée par Messieurs Kälän et Achermann et reprise par l'EPEP: «*les réfugiés de la violence sont des personnes qui, craignant à juste titre d'être victimes de troubles, de guerres civiles ou de violations systématiques des droits de l'homme qui se passent dans leur pays, s'efforcent de quitter celui-ci, sans être soumises à des préjudices individuels directs*» ? Si oui, comment faut-il comprendre les notions de «troubles», de «guerre civile», de «violation systématique des droits de l'homme», ou encore celle souvent citée dans d'autres définitions de «situations de violence généralisées» ?

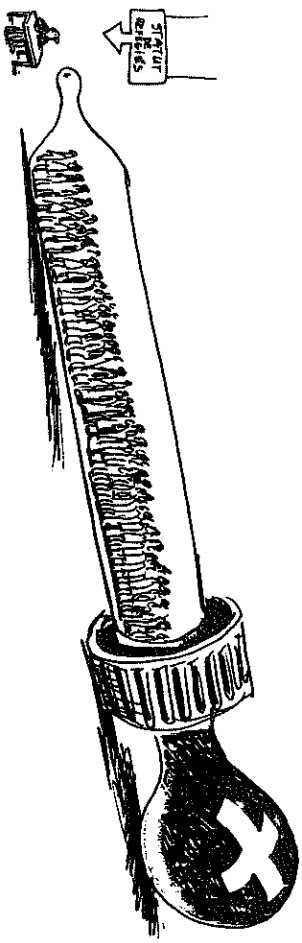
D'autre part, si l'on adopte une interprétation large de ces définitions, risque-t-on un afflux important de réfugiés ? Et si oui, est-ce une politique que nous préconisons ?

## Et quelles modalités lui appliquer ?

Question suivante: à l'instar de l'actuelle admission provisoire collective, souhainons-nous pour les groupes importants de réfugiés de la violence en provenance d'un même pays une procédure collective ? Une telle solution pourrait-elle amener une simplification au niveau de l'octroi du statut, sans pour autant réduire les droits individuels (notamment de recours en cas de levée du statut) ?

Par ailleurs, quelles modalités souhainons-nous pour ce nouveau statut des réfugiés de la violence ? Peut-il être conçu pour durer longtemps, cas échéant ? Ou alors souhainons-nous que ces réfugiés aient droit au permis B après quelques années (comme bien ?), et ceci même en cas d'obtention collective du statut ? Que demandons-nous en égard au regroupement familial, au droit au travail et au voyage, à l'assistance, etc. ? Et quelle aide au retour (notamment formation professionnelle) préconisons-nous ? Enfin, si le nouveau statut peut être levé, quels critères faut-il fixer ? Dans quelles conditions et avec quel accompagnement le retour peut-il être envisagé ? Voilà autant de questions qui lancent le débat. Dans notre esprit, il serait important de déboucher sur un moment de discussion collective, avec la participation de toutes les personnes intéressées. Ce serait une excellente manière de se préparer à la future modification de la loi !

Philippe Brieler  
Christophe T. Aelcmacher

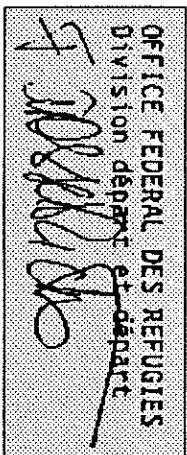


## Une approche simpliste et superficielle

Poursuivant sur sa lancée (cf. V-E n° 27, p. 4), la Croix-Rouge suisse a une nouvelle fois analysé les 4'000 décisions qui lui sont parvenues en 1992, suite à la présence de ses représentants aux auditions de candidats à l'asile. Le rapport publié le 9 novembre multiplie à nouveau les exemples de considérants superficiels et simplistes par lesquels l'Office fédéral des réfugiés (ODR) rejette des demandes d'asile. Nos lecteurs en connaissent bien la logique. En voici quelques extraits. (Réd.)

- qu'en effet, et bien que cette analyse ait mis en exergue un certain nombre de cicatrices, force est de constater en l'espèce que les considérations émises par le médecin n'ont pas renversé le fardeau de la preuve qui incombe au requérant et que des lors ce dernier n'a pas apporté une preuve irréfutable d'un quelconque lien de causalité adéquat et naturel entre les persécutions alléguées et les cicatrices relevées sur son corps (décision du 28.7.92).
- que les explications du requérant selon lesquelles les contradictions relevées proviendraient du comportement bizarre et déplacé de la fonctionnaire et de l'interprète lors de l'audition cantonale sont tout à fait intolérables et constituent la preuve irréfutable du caractère fantaisiste de la présente requête (décision du 3.3.92).
- que (le requérant) a expliqué sa profonde ignorance en géographie du fait qu'il ne sortait jamais de son village (et) que cette explication est manifestement contraire à la réalité car il est notoire que n'importe quel Afghan voyage, au moins à l'intérieur de sa province (décision du 11.5.92).
- que les mesures de persécution (...) ne sont déterminantes (...) que si l'Etat en porte une responsabilité directe ou indirecte, (...) et) qu'au vu de l'agitation qu'a connue le Zaïre au mois de septembre 1991, on ne peut reprocher aux autorités de n'avoir pu protéger la population car elles n'étaient pas en mesure d'empêcher les abus provenant de militaires et de civils (décision du 7.4.92).

Au vu de quoi, on ne s'étonnera guère du beau lapsus ci-contre, où un collaborateur de la division «départ et séjour», emporté par la pente du système, se met à signer «*division départ et départ*» une lettre adressée le 1er novembre 1993 à un requérant pourtant admis provisoirement.



## SOS Asile Vaud repart

Le 7 octobre 1993, au cours d'une conférence de presse, SOS Asile Vaud a pris position face aux questions d'actualité: criminalisation des requérants d'asile, permis humanitaires et interpellation du Conseil fédéral, activités de la permanence et réorganisation interne du mouvement. Au cours de l'année et demie écoulée, les difficultés internes, tensions, découragements et démissions n'avaient pas épargné SOS Asile Vaud. Mais deux assemblées générales ont clairement manifesté la volonté de nombreux militants de poursuivre leur engagement en recentrant les activités du mouvement autour de la permanence du lundi soir, appuyée par des prises de position sur la politique d'asile. Des statuts ont été adoptés, et les deux exemplaires du journal SOS Asile envoyés aux membres et sympathisants de l'association (environ 2'100 adresses) ont permis de vérifier que leur soutien était au rendez-vous. Les dons reçus permettent en effet d'assurer le salaire d'un juriste à temps partiel, dont la présence reste indispensable pour le bon fonctionnement de la permanence, qui traite un nombre impressionnant de cas par semaine. Bon vent aux Vaudois.

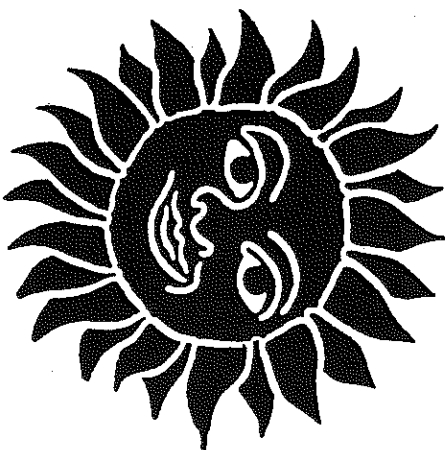
V-E

## Le parcours du réfugié

«*Au secours, je suis un réfugié*», tel est le thème du parcours de la solidarité proposé les 13 et 14 novembre derniers à Biemme, par les églises réformées et catholiques. Seuls ou par petit groupe, les participants ont tiré au sort l'histoire d'un requérant d'asile sri lankais, kurde, chilien ou iranien. Une dizaine de postes représentait une étape de l'itinéraire du requérant: filières clandestines, refoulement, faux papiers, travail au noir... Aucun thème n'a été écarté. Et à chaque poste, ce sont des

requérants d'asile qui ont interrogé les réfugiés d'un jour. Pendant toute la semaine, une quarantaine de classe ont participé à cette manifestation.

IF



## Renvois au Zaïre: non, merci!

Au Jura bernois, une poignée de mandataires bénévoles entourés des groupes d'accueil ferrailent avec l'autorité. Obstination? Témérité? Ils demandent à corps et à cris que l'autorité accepte de surseoir au renvoi des requérants d'asile zairois déboutés et leur accorde une autorisation provisoire.

Rien de très original ni de très nouveau, ces voix qui crient dans le désert... Ils argumentent recours, pétition, demandent le réexamen de la situation qui prévaut actuellement au Zaïre. En effet, depuis un an, on parle du gouffre au bord duquel se trouve le Zaïre. Ce scénario sordide s'amplifie, s'orne de nouveaux détails: pillages, arrestations sommaires, disparitions, vols, presse muselée, inflation, blocage de toutes

les structures, accroissement de la mortalité dans les prisons et les hôpitaux, manque de nourriture et de médicaments, affrontements sanglants interethniques, etc., etc.

### La lutte continue

C'est la conscience de cette situation comparable à celle d'une guerre civile qui soutient la volonté des mandataires et qui porte leur cri: «*Retour au Zaïre aujourd'hui. Impossible*». Nous savons bien que la lutte est inégale voire perdue d'avance. Pourtant nous continuons. Nous essayons d'extirper de nos mémoires des images positives: programmes de formation pour requérants d'asile déboutés, aide au retour, réinsertions. Mais tous ces fils de l'utopie, tant de fois remis sur le métier, ont une trame déchirée par la machinerie politique zairoise dont la perversité n'est plus à peindre, qui paralyse toute velléité de libération, de démocratisation, de reconstruction en influant même sur nos autorités helvétiques.

### Festival des potes

A Fribourg, se déroulera, les 10 et 11 décembre la 4ème édition du Festival des potes dans la Halle du Comptoir. Divers groupes de renommée nationale et internationale se produiront. Un atelier de discussion sur le thème «*racisme dans le rock*» est prévu le samedi 11 décembre. Pour obtenir le programme détaillé, vous pouvez appeler le 037/242125.

Cela dit, cette lutte est profondément humanisante dans le sens où elle nous permet de tenir nos consciences un peu en éveil et de vivre, au jour le jour, une solidarité. C'est peut-être le propre des causes perdues que de faire apparaître une autre dimension de la victoire.

Anne Dériaz  
Elisa Jura bernois Bienne

### Soutien à un Zaïrois

Une pétition de soutien à un étudiant zairois menacé d'expulsion, a recueilli cet automne 2200 signatures en cinq jours à l'Université de Lausanne. Arrivé en Suisse en 1980, ce Zaïrois entame des études de droits à Lausanne. Alors au bénéfice d'un permis B, il commence la préparation d'une thèse de doctorat.

### «Des lumières pour les disparus»

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, marquée par le thème des disparitions et des assassinats politiques, auront lieu dans toute la Suisse romande, des manifestations publiques.

Détachement stands d'information et de récolte de signatures. Neuchâtel, Fribourg et Genève. Marche aux flambeaux. Pour plus de renseignement et pour savoir ce qui se passe dans votre région, appelez le secrétariat de Pax Christi, tél. 021/3122618.

Il dénonce plusieurs fois dans la presse suisse, les violations des droits de l'homme commises dans son pays. Se sachant menacé en cas de retour, il dépose en 1990 une demande d'asile, en vain. Début novembre, les autorités cantonales refusent de reconduire son permis B. La pétition, soutenue par le rectorat de l'Université, demande l'octroi d'un permis de rigueur. Elle est actuellement à l'étude au Conseil d'Etat vaudois.

Le nombre des permis humanitaires accordés par Berne se réduit de plus en plus, et les personnes qui font recours après s'être vu refuser un permis humanitaire se voient menacé d'une amende de fr. 200.- à 10'000.- au cas où leur recours serait téméraire. Tous les moyens sont bons pour décourager les requérants.

### Porte close aux sans papiers

Durcissant encore sa pratique, le Centre d'enregistrement (CERA) de Genève se ferme toujours plus aux requérants qui ne peuvent présenter de papiers d'identité. Même les directives internes de l'Office fédéral des régurgés (ODR), qui prévoient de s'entretient avec le requérant pour lui permettre de s'expliquer sur l'absence de documents de voyage ne sont pas respectées. Et la promesse de ne pas laisser quel- qu'un plus de cinq jours à la rue est maintenant reportée à trente jours. Ayant remplacé leur car provisoire par une «case-contains», les bénévoles de l'Aumônerie genevoise occupent auprès des requérants d'asile (AGORA) multiplient les initiatives pour éviter que les requérants économiques ne craquent. A l'intérieur du CERA, la tension semble également très forte, du

fait de la longue attente infligée aux requérants condamnés à l'oisiveté et à l'isolement dans un cadre où rien n'est prévu sur le plan social.

A la frontière, la même logique commence à se généraliser. Selon un article paru dans «*La Suisse*» le 7 novembre, les personnes qui ne possèdent pas de papiers d'identité ne peuvent pas demander l'asile à la frontière, même s'ils se présentent eux-mêmes à un poste de douane. S'exprimant au sujet des refoulements de routine qui sont pratiqués au Tessin, un policier explique: «*Psychologiquement, c'est dur d'arrêter ces gens qui vont être refoulés. Certains viennent de régions en guerre qui ne sont qu'à 600 km de chez nous. Le soir nous voyons les images à la télé. Le lendemain les victimes de ce drame. Mais nous n'avons pas à nous poser de questions*».

Yeb



## Le hasard a bon dos !

Monique Da Silva est mandataire bénévole dans le canton de Vaud depuis des années. Confrontée à de nombreuses décisions négatives en matière d'asile, assorties d'avis de renvoi vers les pays d'origine des requérants, elle nous fait part ici de son écoeurement. (Réd.)

Quelqu'un peut-il me dire quel sens a encore notre politique d'asile, puisque, malgré l'évidence, on renvoie des hommes, des femmes et des enfants vers les situations inhumaines qu'ils ont tenté de fuir ?

Cela a été le cas pour les Angolais, juste avant que ne reprenne la guerre comme on pouvait le prévoir. Je n'oublierai pas le désespoir de ce presque enfant, lorsque j'ai dû lui annoncer la décision de départ. Il a laissé tomber son front sur la table, tremblant de tout son corps. Je n'avais aucun mot pour le consoler, bouleversée et honteuse. Je viens d'apprendre par un compatriote qu'il a été tué à Luanda. Il venait d'avoir vingt ans.

### «Simplements» !

De nombreuses décisions négatives affirment que «la personne concernée ne peut rendre hautement probable qu'elle serait visée personnellement - et non pas simplement du fait d'un hasard malheureux - par des mesures incompatibles avec la disposition en question». «Simplements» ! Il y a des mots, comme ça, qui crevent le coeur. Et qui font plus mal encore lorsqu'ils résument l'avenir d'un bébé de deux mois renvoyé avec ses parents au Zaïre.

«La situation des droits de la personne au Zaïre est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis la fin de la guerre civile, au début des années 60. En effet, les forces de sécurité du gouvernement, contrôlées par le président Mobutu Sese Seko, font montre d'une impitoyable brutalité.» (Amnesty International, journal «Libertés» n°28, novembre 1993). La famine règne, il

n'y a plus de médicaments, la mortalité infantile augmente sans cesse.

Ce n'est pas ce qui fera hésiter l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Voici ce que l'Office écrit dans une lettre datée du 12 octobre: «Par lettre du 2 août 1993, nous vous avons informée que nous reportions l'échéance du délai de départ impartit aux prénommés en raison de la prochaine naissance d'un enfant. Cette naissance ayant eu lieu avant le 10 août 1993, le délai définitif impartit à cette famille pour quitter la Suisse est fixé au 30 octobre 1993.» Cette famille est partie juste avant le 30, un peu plus angoissée, un peu plus abandonnée, avec l'espoir d'être accueillie ailleurs et de pouvoir vivre en paix.

### Refuser l'absence d'espoir

J'ai, plusieurs fois, été la messagère de décisions arbitraires. J'ai affronté la colère, puis la peur de ceux qui, malgré tout, espéraient encore. Nous respectons-nous si peu nous mêmes que nous puissions accepter, et depuis si longtemps, de renvoyer des hommes, femmes et des enfants sans la moindre garantie ? Ne pouvons-nous vraiment leur permettre d'attendre en sécurité qu'il leur soit possible de rentrer dans leur pays quand ils pourront y trouver un avenir ?

En septembre dernier, la Suisse a dans un premier temps refusé d'accueillir 113 réfugiés bosniaques, comme lui demandait le HCR. Il semble que je sois utopiste. Mais, comment peut-on accepter qu'il n'y ait plus d'espoir ?

Monique Da Silva

- Depuis 10 ans, le droit d'asile n'a cessé d'évoluer dans un sens toujours plus restrictif. Le projet de "mesures de contraintes dans le droit des étrangers", qui propose de réviser la loi sur l'asile (LA) et la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSE) veut aujourd'hui multiplier les mesures répressives. Il profite de l'émotion suscitée par un débat polémique et irresponsable sur la délinquance pour criminaliser tous les requérants et restreindre encore plus le droit d'asile.
- La détention préparatoire permet d'emprisonner des requérants pour 3 mois en évitant de passer par la justice ordinaire ou pour des motifs qui ne sont pas punissables selon le code pénal.
- La détention en vue du refoulement est prolongée de 30 jours à un an. Elle pourra intervenir, sans la moindre infraction, même pour des familles, sans que le requérant ait connaissance de la décision de renvoi, l'obligeant à recourir depuis la prison.
- Lors de décisions de «mon entrée en matière», y compris pour les personnes venant de prétendus «pays sûrs», comme l'Inde, le recours, devra se faire en 24 heures, sans même qu'un avocat d'office ne soit désigné malgré la mise en détention.
- Les requérants sans papiers d'identité risquent d'être plus exclus de la procédure d'asile et systématiquement emprisonnés, alors même que de nombreux réfugiés ne peuvent objectivement pas s'enfuir avec des documents d'identité valables.
- Le «tapage répété» ou la violation des «règles non écrites de la cohabitation sociale» seraient désormais assimilés à une mise en danger de l'ordre public qui autorise l'assignation à résidence et la mise en détention.
- La solidarité avec les requérants d'asile est criminalisée, puisque la perquisition d'un

## Appel pour le droit d'asile

### Demander l'asile est un droit, ce n'est pas un délit !

# Appel pour le droit d'asile

## Demander l'asile est un droit, ce n'est pas un délit !

Pour la quatrième fois en dix ans, un projet de modification de la loi sur l'asile veut encore durcir et restreindre le droit d'asile. Il est prévu de recourir systématiquement à des mesures répressives pour dissuader les réfugiés de s'adresser à notre pays. Un droit spécial sera créé pour permettre la mise en détention administrative sans condamnation pénale. Même celui qui n'a commis aucune infraction pourra être emprisonné en vue du refoulement. Et cela avant même d'avoir pu recourir, et pour une durée allant jusqu'à une année.

### Nous ne pouvons accepter:

- 1/ Que le fait d'avoir demandé l'asile soit assimilé à un délit alors que la plupart des pays d'origine des requérants connaissent de graves violations des droits de l'homme.
- 2/ Que les candidats à l'asile soient discriminés par une législation répressive multipliant les possibilités de détention administrative et entravant leur droit de recours.
- 3/ Que les problèmes posés par la drogue et la délinquance soient utilisés pour criminaliser l'ensemble des requérants et pour les désigner comme des boucs émissaires
- 4/ Que ceux qui les entourent soient menacés dans leur sphère privée et leurs libertés démocratiques.

### Nous demandons:

**L'examen scrupuleux de chaque demande d'asile**

**L'accueil de ceux qui sont en danger**

**Le respect de la dignité humaine et de la sphère privée**

Dans un monde où les droits de l'homme ne cessent d'être bafoués, l'accueil de réfugiés est indispensable. Non seulement pour marquer notre solidarité à l'égard des femmes et des hommes qui s'adressent à nous afin d'échapper aux persécutions et à la violence, mais également pour que l'asile reste une valeur de société dans un Etat de droit digne de ce nom.

Par notre signature, nous demandons aux parlementaires fédéraux de refuser ces mesures de contrainte dans le droit des étrangers. Elles sont inacceptables dans la perspective de la sauvegarde du droit d'asile et des libertés fondamentales.

Nom	Prénom	Né en	Adresse	Signature

A renvoyer aussitôt que possible à: Coordination Asile Suisse, case 5215, 3001 Berne  
Pour un soutien financier: CCP 30-9306-9

## L'ODR est irresponsable 20 ans de lutttes

Rendus publics le 24 septembre, deux arrêtés du Tribunal fédéral constatent que rien dans la législation ne permet d'indemniser un requérant arrêté et torturé après son renvoi. La loi sur la responsabilité de la Confédération ne s'applique en effet pas à des décisions entrées en force.

Le Kurde et le Tamoul, qui avaient tous deux demandé réparation du préjudice subi après avoir pu rejoindre notre pays, en seront pour leurs frais. Comme tous les autres qui se sont retrouvés persécutés après leur renvoi, sans même que cela se sache, ou qui n'ont plus osé revenir dans un pays où les décisions sont prises de manière aussi irresponsables. Dans tous les sens du terme.

Yeh

C'était il y a 20 ans, jour pour jour. Le 4 décembre 1973, au cours d'une conférence de presse, l'abbé Koch lançait l'«Action places gratuites» (APG) pour les opposants chiliens fuyant la répression. Son appel: cinq réfugiés dans chaque paroisse, dans chaque commune. Malgré l'hostilité déclarée des grandes oeuvres d'entraide pour cette action «sauvage», 3'000 places étaient trouvées en quelques semaines, alors que le Conseil fédéral voulait limiter à 200 le nombre des Chiliens autorisés à venir en Suisse. Devant ce veto, l'APG organisait l'arrivée clandestine des réfugiés, via l'Italie. Inculpé au Tessin pour sa participation à ce réseau de solidarité, le pasteur Guido Rivoir était acquitté, vu le caractère purement humanitaire de son action.

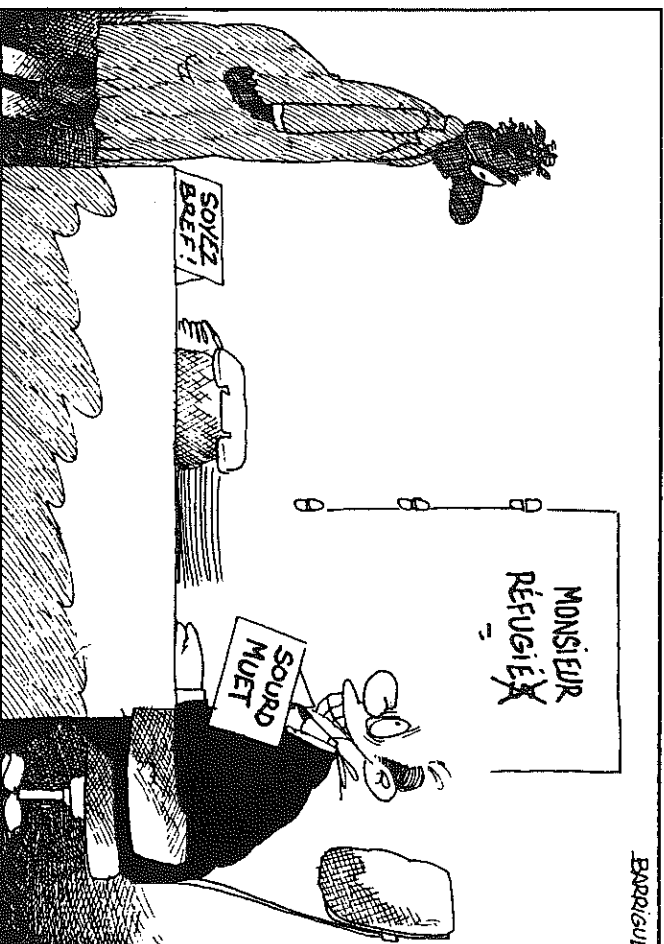
**Aujourd'hui déjà**, même s'il est réellement en danger, un réfugié n'a aucune garantie d'obtenir l'asile. Il risque d'être renvoyé à la frontière où dans un aéroport, parce que ses papiers ne sont pas en ordre ou parce qu'on ne cherchera pas à le comprendre; il risque de ne pas pouvoir faire enregistrer sa demande faite de documents d'identité, ou de se heurter à un refus d'entrer en matière parce que son pays a été inscrit sur une liste de «pays sûrs». Il risque de voir ses propos déformés, faute d'une traduction adéquate ou d'un procès-verbal intégral. Il risque de se heurter à des malentendus et à des incompréhensions qui feront dire que ses propos ne sont pas crédibles. Selon les circonstances on retirera l'effet suspensif à un éventuel recours. Bien qu'il ne puisse pas agir par lui-même, il ne bénéficie pas d'une assistance juridique officielle. Doit-il maintenant être traité comme un criminel ?

De telles mesures doivent être combattues avec force, car elles portent gravement atteinte aux droits les plus fondamentaux: l'interdiction de toute discrimination, le droit à une procédure équitable, le contrôle du juge pénal sur toute privation de liberté, le droit à la liberté personnelle, le respect de la sphère privée.

S'il est normal que les délits criminels soient sanctionnés par le droit pénal, il est inacceptable d'assimiler tous les requérants à des délinquants. Cet amalgame ne peut que favoriser la xénophobie et les actes racistes. Il met en outre gravement en danger le droit d'asile, car tous ceux qui ne pourront pas prouver d'emblee leur identité et les persécutions encourues devront à l'avenir éviter la Suisse, s'ils ne veulent pas courir le risque d'être arrêtés par surprise pour être renvoyés dans le pays qu'ils ont fui.

Par cet appel, la Coordination Asile Suisse vous demande de manifester clairement votre soutien à sa critique du projet de loi.

prétexte de rechercher des requérants cachés ou des papiers d'identité.





Plusieurs centaines de réfugiés chiliens finiront ainsi par obtenir l'asile. A 20 ans de distance, l'histoire des réfugiés chiliens indésirables parce que militants de gauche, là où on avait accueilli à bras ouverts des milliers de réfugiés hongrois et tchèques, annonce déjà les restrictions des années 80 et 90. Un livre en fait aujourd'hui la synthèse: Claudio Bolzmann, «Les mémoires de la barque», éditions IES, août 1993 (case postale, 1211 Genève 4, fr. 19.-). Bonne lecture.

Yeb

## Violence et droit d'asile: un colloque enrichissant

Le 25 septembre a eu lieu à Genève un débat public sur le thème: «Violence et droit d'asile en Europe». Ce débat faisait suite à une rencontre internationale de trois jours entre des personnes de nombreux pays, réfugiés, juristes, journalistes, travailleurs sociaux, chercheurs de diverses disciplines. L'initiative et l'organisation de cette rencontre reviennent à Mme M.-C. Caloz-Tschopp (philosophe, université de Genève) et à M. A. Clévenot (cinéaste, RHEA-Production, Paris). Leur intention était avant tout de créer un lieu d'échanges, de paroles et de pensées collectives, qui soit à la fois un réseau international interdisciplinaire et interexpériences.

Face à un processus de mondialisation des échanges et des informations, face à une société où les inégalités deviennent de plus en plus gigantesques et la violence omniprésente, comment concevoir et retrouver une véritable défense du droit d'asile, premier miroir de ces forces de violence et d'exclusion. Un discours humanitaire ne suffit plus et n'aboutit qu'à une impasse. Le droit d'asile, nécessairement pris dans ces transformations planétaires, ne peut être pensé isolément d'une société mondiale plus juste. Multiples questions, présentes dans le texte d'appel et qui ont fortement interpellé les personnes invitées à participer à ce réseau.

### Débat public

*A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, At l'Abolition des chrétiens pour l'abolition de la torture-Jeunes et le Courrier organisent un débat «19 millions de réfugiés d'asile, et nous, et nous...» le vendredi 10 décembre à 19h. 45 Auditorium 0080 - Uni-Mil. Avec la participation d'Elisabeth Reusse députée PS, Ueli Leuenberger du Centre social protestant et Jean-Marc Groppo chef de division à l'ODR.*

Au terme de cette rencontre d'une extraordinaire richesse et qui constitue une première étape vers une mise en commun de connaissances, d'expériences, de convictions et aussi d'interrogations ouvertes, les participants ont adhéré à une «Déclaration». Ce texte a été traduit en plusieurs langues, et le projet est de le distribuer largement. Les personnes qui le désirent peuvent demander la version française à l'adresse de la rédaction. Quant aux perspectives: poursuivre et faire véritablement vivre ce réseau de réflexion en maintenant «un lien permanent entre les besoins exprimés par les praticiens et la recherche d'analyses théoriques alternatives». Chercher aussi à établir un débat réel avec les responsables des Etats.

Danielle Othenin-Girard

## Mauvais traitements à l'aéroport (suite)

Après les abus déjà signalés dans nos derniers numéros, c'est maintenant Amnesty International qui révèle, en date du 2 septembre, qu'un ressortissant gambien s'est plaint, certificats médicaux à l'appui, de mauvais traitements subis à l'aéroport de Coitrin, où on l'a empêché de se rendre aux USA pour un traitement médical. Obligé de se mettre entièrement nu avant

d'être roué de coups, cet homme, qui ne demandait même pas l'asile, attend tous jours des explications des autorités. Reçus par le Conseiller d'Etat B. Ziegler, le 2 novembre, les délégués de la Coordination genevoise se sont cependant entendus répertier que les personnes retenues à l'aéroport étaient bien traitées et libres de leurs mouvements. Faudra-t-il attendre un drame pour que cesse ce dialogue de sourd? Le 8 août, une semaine après la mort d'une femme baillonnée pendant son expulsion, les autorités anglaises ont annoncé une réévaluation des procédures de refoulement. Plusieurs morts brutales en cours d'expulsion on déjà été enregistrées dans différents pays d'Europe.

## Pétition pour les Tamouls

La pétition lancée cet été par la «Plateforme asile» de Bâle, pour demander au Conseil fédéral de surseoir aux renvois sur le Sri Lanka, et que nous avions reprise dans notre numéro de fin septembre, a été déposée à le 27 octobre 1993 avec 3'018 signatures. En pratique, et contre toute attente, les renvois annoncés de longue date par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) n'ont toujours pas commencé, le gouvernement sri-lankais semblant remettre en question l'accord négocié par la Suisse par crainte des répercussions internes de tels rapatriements.

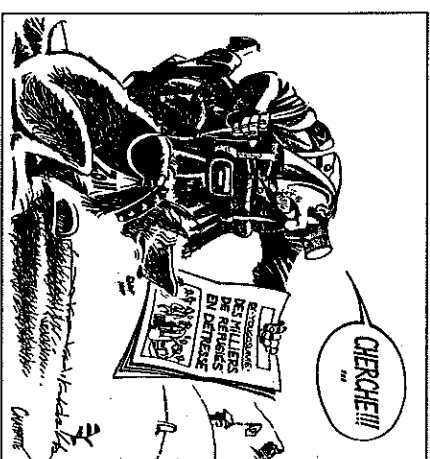
Yeb

## Solidarité avec les Kosovars

Plusieurs centaines d'Albanais de Kosovo déboutés de la procédure d'asile sont menacés d'expulsion. A Berne, une centaine d'entre eux sont hébergés dans des paroisses, depuis le début du mois d'octobre. Malgré des prises de position unanimes des Eglises protestante et catholique suisses, de la Communauté Israélite et des oeuvres d'entraide contre les expul-

sions, le gouvernement fédéral refuse de suspendre officiellement les renvois et des décisions négatives continuent d'être prises. Depuis, la suspension de l'accord de transit par le gouvernement macédonien, le 20 octobre, qui permettant le renvoi des Albanais de Kosovo par Skopje, les autorités font pression sur les requérants d'asile déboutés pour qu'ils acceptent de soi-disant départs «volontaires».

La palme revient au gouvernement cantonal bernois, qui de sa propre initiative a emmené à mi-novembre, deux Albanais de Kosovo déboutés à la frontière pour les



expulser vers l'Italie. Après un premier échec, ils ont réussi à les faire passer à Domodossola. Après, à eux de se débrouiller pour arriver jusqu'en Kosovo. En Europe, la Norvège connaît un important mouvement de solidarité envers les Albanais de Kosovo. Depuis plus de neuf mois, cinquante Kosovars sont hébergés dans nonante-huit églises. En Suède, malgré un fort mouvement de solidarité - le gouvernement estime que quelque dix mille personnes aident les demandeurs d'asile déboutés à se cacher - les autorités ont expulsé depuis le début de l'année plus de dix mille Albanais de Kosovo. La France et l'Allemagne ont eux temporairement stoppé les renvois.

IF

## Loin des yeux, loin du coeur

La valse hésitation du Conseil fédéral concernant l'accueil de 113 Bosniaques a duré trois mois, alors que les actions spéciales promises par le Conseil fédéral l'hiver dernier n'ont même pas été réalisées pour moitié. Cela n'a guère suscité de protestations. Pas plus que cette nouvelle parue le 23 octobre: pas un franc n'a été versé au HCR par la communauté internationale pour le programme spécial visant à protéger les réfugiés somaliens victimes de violés répétés dans les camps du Kenya. Quant au rapatriement forcé des Haïtiens, interceptés en mer par la marine des USA, alors qu'ils tentent de fuir leur pays, c'est à peine s'il est encore signalé par les médias.

Ces «faits divers» n'ont toutefois pas empêché les pays occidentaux de se repandre en bonnes paroles du 4 au 8 octobre, lors de la 44ème session du Comité exécutif, l'instance suprême du HCR. «Lorsqu'une situation de réfugiés se produit, la

### Ce que dit Amnesty

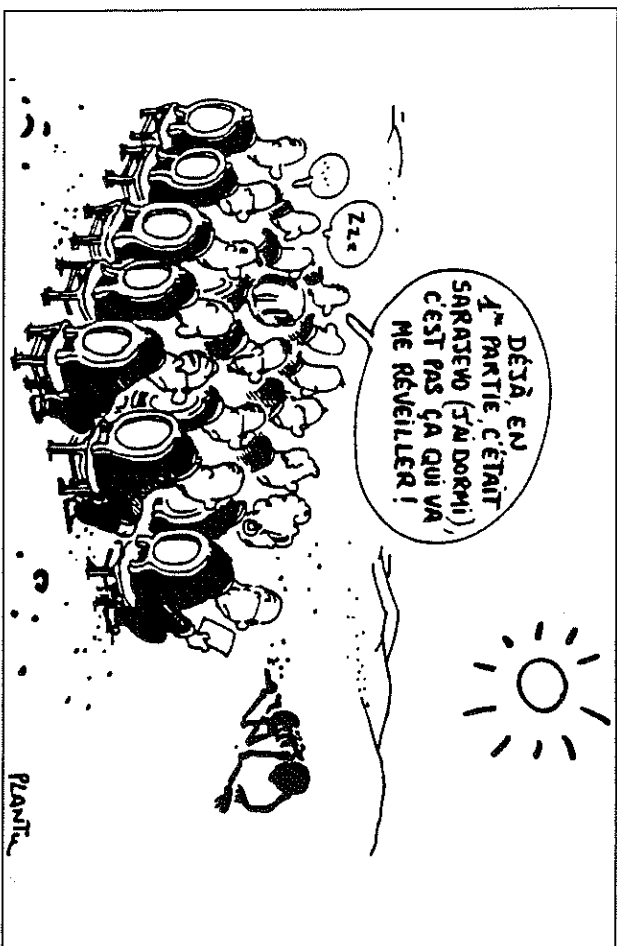
«Amnesty International pense que les mesures prises par quelques grands Etats risquent maintenant de saper le système international de protection des réfugiés et sont contraires aux normes établies dans les conclusions adoptées au cours des années par le Comité exécutif (du HCR, ndr). (...) Si des gouvernements puissants qui ne reçoivent qu'une proportion relativement faible du nombre total de réfugiés dans le monde, mettent au point (...) des dispositions visant à envoyer les demandeurs d'asile dans des «pays tiers d'accueil», à leur interdire systématiquement l'accès à leur territoire et à violer de façon flagrante le droit international en les renvoyant directement dans leur pays d'origine, ils sapent ce faisant le principe de solidarité qui est un élément essentiel du système international de protection des réfugiés et risquent d'encourager d'autres pays à suivre leur exemple.»

Amnesty International  
septembre 1993

*solution initiale devrait être régionale»* pécore le représentant suédois, dont le pays a maintenant solidement verrouillé ses frontières. Les Bosniaques et les Somaliennes savent ce que cela veut dire. «(...) dans la plupart des pays d'Europe occidentale, 90% environ des demandeurs d'asile ne sont pas des réfugiés, (...) et détournent des fonds publics dont un meilleur usage pourrait être fait en faveur des réfugiés ailleurs», proclame le commissaire autrichien, dont le pays a lui aussi fermé ses frontières, sans pour autant donner à la Croatie les moyens de faire face aux centaines de milliers de réfugiés bosniaques.

### Profil bas du HCR

Rien de bien nouveau, hélas. Et l'on sait que la crise financière dans laquelle se débat le HCR depuis des années a obligé celui-ci à adopter un profil bas face aux violations du droit d'asile par les Etats occidentaux, qui sont aussi les principaux bailleurs de fonds. En Suisse, comme ailleurs, il a été annoncé que le HCR n'interviendrait plus en faveur de cas individuels. Trop risqué. Même sur un texte aussi excessif que le projet de mesures de détention contre les candidats à l'asile, élaboré par un groupe d'experts où il est représenté, le HCR reste d'une discrétion remarquable. Une discrétion qui permet aussi aux autorités fédérales de citer constamment le HCR comme caution à sa politique de renvoi au Sri Lanka, en Kosovo et ailleurs, même si sa position est en réalité beaucoup plus nuancée.



### Fermeture des frontières

La 44ème session du comité du HCR aura pourtant permis de voir certains des pays de l'Est et du Sud commencer à ouvrir les yeux sur le marché de dupes qu'on leur impose. C'est la Pologne, contrainte par l'Allemagne de reprendre ceux qui ont transité par elle, qui observe: «Les politiques de plus en plus restrictives qui ont été adoptées dernièrement par plusieurs pays (...) et l'application rapide de la notion de «pays tiers sûr» semblent avoir de graves conséquences sur le système international de protection des réfugiés». Et la Russie de renchérir: «Il est en effet inquiétant de constater que certains pays ont désormais tendance à adopter des mesures restrictives à l'égard des demandeurs d'asile et s'en-tourent de barrières de protection qui sont destinées en principe à lutter contre la xénophobie, le racisme et le nationalisme excessif, mais qui reviennent en réalité à un refus de partage des responsabilités».

Parmi d'autres, la délégation nigériane «s'inquiète de la diversité des définitions et interprétations que donnent les diffé-

rents pays du concept de non-refoulement». Selon elle, «les requérants d'asile ne devraient être envoyés dans un pays tiers que si le pays de renvoi est assuré que le pays de destination accordera aux requérants une protection efficace et durable». Et le porte-parole nigérien d'insister pour que les nouvelles législations «répondent à tout le moins aux normes internationales». «A tout le moins»...

### Mémoire courte

«Rien ne vaut de fermer les frontières», affirme quant à lui le représentant de l'Argentine. Et, face à l'histoire, celui-ci ajoute: «Il faudrait se souvenir de l'époque où des milliers de réfugiés ou d'immigrants, fuyant la violence ou la faim, ont débarqué en Amérique latine, y ont reçu l'hospitalité et y ont trouvé la perspective d'une vie nouvelle. Les pays dont les populations ont bénéficié alors d'une attitude généreuse et solidaire sont peut-être les mêmes qui, aujourd'hui, oublient que nul n'est assuré de ne jamais se trouver à nouveau dans une situation semblable». «Peut-être»...

Y. Bratsch

## - SUISSE - SUISSE -

■ 3 septembre - A l'issue d'entretiens avec les chefs des 4 partis gouvernementaux, Arnold Koller annonce un plan de mesures à l'encontre des requérants d'asile délinquants.

■ 4 septembre - Genève, Place des Nations, des Bosniaques manifestent pour exiger l'arrêt immédiat des atrocités qui se poursuivent dans leur pays.

■ 8 septembre - Altenrhein (SG), le cadavre d'un Macédonien est repêché dans le Rhin. Il tentait de gagner la Suisse à la nage depuis l'Autriche.

■ 9 septembre - L'Office fédéral des réfugiés (ODR) publie un sondage indiquant que 70% des Suisses acceptent la présence d'étrangers, 47% estiment que l'Etat devrait réduire au cours des 5 prochaines années le nombre des requérants d'asile autorisés à entrer en Suisse, 41% sont d'avis qu'il faudrait maintenir ce nombre et 12% l'augmenter.

■ 22 septembre - Zurich, le Conseil d'Etat approuve le projet d'une «prison d'expulsion» de 108 places réservée aux étrangers, près de l'aéroport de Kloten.

■ 30 septembre - De janvier à août 1993, la Commission de recours en matière d'asile (GRA) a traité 6974 dossiers concernant 107768 personnes. Seuls 92 re-

cours contre des décisions de l'ODR ont été admis.

■ 4 octobre - Le Conseil fédéral refuse de stopper les renvois des Kosovars.

■ 4 octobre - Genève, à l'appel de la Coordination genevoise pour la défense du droit d'asile, une cinquantaine de personnes

tholiques et protestantes. (cf. p. 13)

■ 13 octobre - La Conférence des Eglises européennes (KEK) et le Conseil oecuménique des Eglises (COE) lancent un appel aux autorités helvétiques pour qu'elles ajoutent le rapatriement des Tamouls au Sri Lanka.

### Deux poids, deux mesures

1er novembre - La revue «Plädoyer» 5/93, fait état d'un document interne du DJFP daté de mi-août, qui indique que la criminalité parmi les requérants d'asile est en diminution et représente 2% des candidats à l'asile. Il confirme également qu'il existe une négativité de traitement entre les étrangers et les Suisses dans le cadre de poursuites pénales. Ce fonctionnaire international kosovar, qui a subi 2 mois 1/2 de détention préventive à tort, parce qu'il avait serré la main d'un compatriote impliqué dans un trafic de drogue, ne dira pas le contraire. Ni ce Kosovar, qui a été acquitté en novembre dernier, après avoir passé 12 mois en détention préventive.

bloquent la sortie des fonctionnaires du Centre d'enregistrement pour requérants d'asile (CERA), afin de protester contre le refus des fonctionnaires d'enregistrer les requérants d'asile sans papiers. (cf. p. 9)

■ 6 octobre - Le Conseil fédéral ajoute à la liste des pays «sûrs» la République tchèque, la Slovaquie, l'Albanie, le Sénégal, la Gambie et le Ghana.

■ 13 octobre - Le gouvernement bernois décide de renvoyer les requérants d'asile de Kosovo déboutés de la procédure d'asile. Quelques 300 Albanais de Kosovo sont touchés par cette mesure, dont 110 sont réfugiés dans des églises ca-

tholiques et protestantes. (cf. p. 13)

■ 13 octobre - La Conférence des Eglises européennes (KEK) et le Conseil oecuménique des Eglises (COE) lancent un appel aux autorités helvétiques pour qu'elles ajoutent le rapatriement des Tamouls au Sri Lanka.

■ 4 octobre - Genève, à l'appel de la Coordination genevoise pour la défense du droit d'asile, une cinquantaine de personnes

■ 4 septembre - Genève, Place des Nations, des Bosniaques manifestent pour exiger l'arrêt immédiat des atrocités qui se poursuivent dans leur pays.

■ 8 septembre - Altenrhein (SG), le cadavre d'un Macédonien est repêché dans le Rhin. Il tentait de gagner la Suisse à la nage depuis l'Autriche.

■ 9 septembre - L'Office fédéral des réfugiés (ODR) publie un sondage indiquant que 70% des Suisses acceptent la présence d'étrangers, 47% estiment que l'Etat devrait réduire au cours des 5 prochaines années le nombre des requérants d'asile autorisés à entrer en Suisse, 41% sont d'avis qu'il faudrait maintenir ce nombre et 12% l'augmenter.

■ 22 septembre - Zurich, le Conseil d'Etat approuve le projet d'une «prison d'expulsion» de 108 places réservée aux étrangers, près de l'aéroport de Kloten.

■ 30 septembre - De janvier à août 1993, la Commission de recours en matière d'asile (GRA) a traité 6974 dossiers concernant 107768 personnes. Seuls 92 re-

te autres de déclarer irrecevable toute demande d'asile présentée par une personne entrée clandestinement en Suisse.

■ 19 octobre - La Parti socialiste suisse demande au Conseil fédéral de mettre fin aux expulsions d'Albanais de Kosovo déboutés de la procédure d'asile.

■ 20 octobre - Le Conseil fédéral présente un projet de loi fédérale sur les mesures de contrainte qui relèvent du droit relatif aux étrangers. Le projet est en procédure de consultation jusqu'au 19 novembre. La loi devrait entrer en vigueur le 1er juillet 1994. (cf. p. 3)

■ 20 octobre - Le Conseil fédéral décide de prolonger jusqu'au 30 avril 94, la réglementation spéciale permettant le séjour en Suisse des Bosniaques.

■ 28 octobre - Suite à une décision du Tribunal fédéral, l'ODR devra verser une somme de fr. 16'000.- à 2 journalistes, correspondants à Ankara. L'ODR les avait accusés de n'avoir pas correctement rendu compte des événements qui avaient suivi l'expulsion d'un Kurde par les autorités suisses en février 1991.

■ 28 octobre - Urs Scheidegger, directeur de l'ODR, se rend en Macédoine pour faire revenir le gouvernement sur sa décision du 20 octobre dernier, de suspendre l'accord de transit permettant le retour des Kosovars. Sans succès. (cf. p. 13)

■ 2 novembre - Le Tribunal fédéral rend public un arrêt

concernant un demandeur d'asile turc: un requérant d'asile criminel peut être expulsé même si l'autorité n'a pas encore définitivement statué sur sa demande d'asile.

■ 3 novembre - L'ODR confirme qu'il a refusé en septembre d'accueillir à la demande du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR), 113 réfugiés bosniaques. (cf. p. 14)

■ 11 novembre - Wolfthalden (AR), dans la nuit, plusieurs hommes mitraillaient une mosquée.

■ 13 novembre - Cadenazzo (TI), des inconnus lancent une grenade contre un établissement public où se déroulent des fêtes rassemblant des ressortissants d'ex-Yougoslavie.

## - EUROPE - EUROPE -

■ 1er septembre - Pays-Bas, une majorité de députés approuvent le projet de gouvernement de modifier dans un sens plus restrictif, la loi sur l'asile.

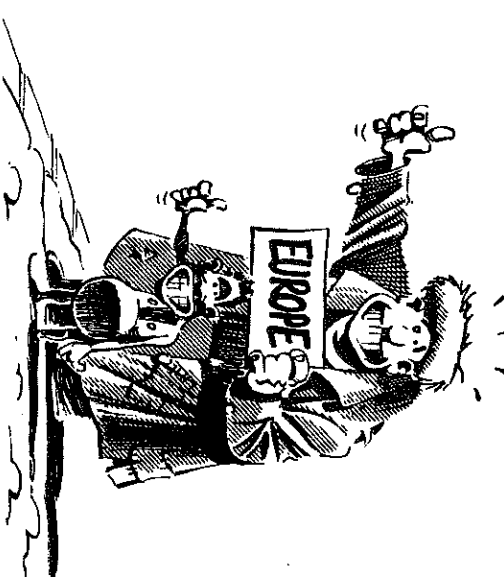
■ 10 septembre - Belgique, le président du groupe réformateur libéral au Sénat, suggère qu'un bataillon de l'armée soit affecté au traitement des dossiers de demandeur d'asile, afin de résorber rapidement les retards.

■ 28 septembre - Belgique, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme obtient l'accès à la zone de transit de l'aéroport de Bruxelles, en raison de plaintes de racisme de la part de candidats à l'asile.

■ 12 octobre - France, après le Conseil des ministres le 22 septembre, le Sénat adopte le projet de loi sur la maîtrise de l'immigration.

■ 18 octobre - Le Comité exécutif du groupe Schengen annonce que l'entrée en vigueur de la Convention de Schengen prévue pour le 1er décembre 93, est reportée au 1er février 94.

■ 21 octobre - Pays-Bas, près de 200 demandeurs



d'asile déboutés et des régularisés, qui veulent retourner dans leur pays d'origine pourront bénéficier avant de partir, d'une formation professionnelle.

■ 23 octobre - Portugal, la compagnie d'aviation TAP est accusée de ne vérifier que les documents de voyage des passagers noirs. La TAP a reconnu qu'elle demandait à ses employés de vérifier spécialement les passeports des Noirs ou méfis.

■ 25 octobre - Allemagne, un demandeur d'asile chinois est grièvement blessé par 4 jeunes Allemands. 2 jours plus tôt un Libanais de 26 ans a été grièvement battu et le 20, un adolescent iranien a reçu des coups de couteau par 3 skinheads.

■ 6 novembre - Allemagne, dans la nuit des incendies incendient un centre d'hébergement pour réfugiés kurdes. Une semaine auparavant, des inconnus ont tenté de mettre le feu à un foyer pour demandeurs d'asile à Postdam.

### L'apport des cultures

Une campagne antiraciste a été lancée par voie d'affichage, à la mi-août en Allemagne. L'une de ces affiches dit: «Ton Christ est juif, ta voiture est japonaise, ta pizza est italienne, la démocratie est grecque, ton café est italien, tes vacances sont turques, les chiffres sont arabes, les lettres sont latines. Et tu dis que ton voisin est étranger?» («Migrations Européennes» n° 26, septembre 93)

### - MONDE - MONDE -

■ 1er septembre - Macédoine, Amnesty International (AI) exprime son inquiétude devant les rafles dont sont victimes les Albanais de Kosovo et rappelle qu'ils risquent des mauvais traitements lorsqu'ils retournent dans leur province.

■ 2 septembre - Algérie, AI dénonce les exécutions, affirmant que la plupart des 250 condamnations à mort prononcées au cours des derniers mois, l'avaient été à l'issue de procès «qui ne répondent pas aux critères internationaux de justice et d'équité».

■ 5 septembre - Ethiopie, les forces du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRE, au pouvoir) répriment un rassemblement de chrétiens à Gondar. Des dizaines de personnes ont été tuées et d'autres arrêtées.

■ 14 septembre - Angola, dans un rapport le secrétaire général de l'ONU évalue à plus d'un millier le nombre de personnes qui meurent chaque jour des effets de la guerre civile.

■ 16 septembre - Zaïre, dans un rapport Al estime que la situation des droits de l'homme au Zaïre est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis la fin de la guerre civile, au lendemain de l'indépendance.

■ 19 septembre - Kosovo, un Kosovo est tué dans la nuit à Podujevo, lors d'un accrochage avec les forces de l'ordre serbe.

■ 21 septembre - Roumanie, soupçonnés d'avoir participé au meurtre d'un villageois roumain, 2 Tziganes sont «lynchés» par la foule dans le village de Hedereni, où une autre personne a également trouvé la mort au cours de l'incendie de plusieurs habitations de Roms.

■ 21 septembre - Inde, des combats entre forces armées et opposants dans l'Etat de Tripura et l'Etat du Manipur, font de nombreux morts. Dans l'Etat du Jammu et Cachemire, 22 personnes trouvent la mort au cours de différents affrontements entre séparatistes musulmans et forces de l'ordre indiennes.

■ 22 septembre - Bosnie-Herzégovine, les pourparlers à Genève entre les délégués des 3 communautés bosniaques aboutissent à un projet qui comprend une série d'échanges territoriaux.

■ 26 septembre - Angola, entrée en vigueur d'un embargo sur les livraisons d'armes et de carburants à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

■ 3 octobre - Somalie, une nouvelle opération de l'ONU lancée pour capturer les partisans du général Aidid donne lieu à de violents affrontements.

■ 4 octobre - Sri Lanka, une opération lancée par les forces gouvernementales contre les membres des Tigres libérateurs de l'Elam (TTE) font selon des sources officielles, 468 morts parmi les combattants et plus de 100 parmi les civils.

■ 4 octobre - Croatie, le Conseil de sécurité prolonge jusqu'au 31 mars prochain, le mandat de l'ONU en Croatie.

■ 5 octobre - Kosovo, selon un communiqué du ministre serbe de l'intérieur, plus de 30 Albanais de Kosovo accusés d'avoir formé

une insurrection, ont été interpellés par la police.

■ 6 octobre - Angola, l'UNITA reconnaît sa défaite aux élections législatives et présidentielle de septembre 1992, et accepte que les accords signés à Lisbonne en 1992 demeurent la base du processus de paix en Angola.

■ 12 octobre - Kosovo, AI indique dans un rapport que les droits de l'homme continuent d'être bafoués en

■ 26 octobre - Kurdistan turc, ces derniers jours plusieurs dizaines de morts à la frontière turco-irakienne. Ankara estime à 10'000 le nombre de victimes du conflit qui oppose l'armée aux rebelles kurdes du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) depuis 1984.

■ 28 octobre - Selon «l'Evenement du Jeudi», en 3 ans, 2'800 indépendantistes et près de 2'000

### L'Allemagne reconstruit le Mur

1er novembre - L'Allemagne a installé sur ses frontières avec la Pologne et la République tchèque, 34 caméras mobiles à infrarouge pour lutter contre l'immigration clandestine. Ce matériel, monté sur des véhicules à roues ou à bord d'hélicoptères a déjà permis à la police allemande d'intercepter 22 clandestins. Une partie de ce matériel avait été utilisé par l'ancien régime communiste pour empêcher les évasions de l'autre côté du Rideau de fer. («Migrations Europe» n° 28, novembre 93)

Kosovo, où des policiers se livrent à des exactions en toute impunité.

■ 22 octobre - Sri Lanka, selon AI, des milliers de Tamouls auraient été incarcérés depuis le 15 octobre dans la capitale, au cours d'une vague d'arrestations arbitraires conduites par les forces de sécurité. Depuis, l'assassinat du président en malade dernier, 8'000 Tamouls auraient été emprisonnés.

■ 25 octobre - Bosnie-Herzégovine, la violence qui avait de nouveau embrasé la région au début d'octobre s'est poursuivie durant ces 15 derniers jours, les exactions semblaient de part et d'autre.

civils ont trouvé la mort dans le conflit qui oppose l'armée indienne aux séparatistes cachemiris.

■ 3 novembre - Croatie, parallèlement à des négociations serbo-croates sur un redécoupage territorial, 250'000 personnes ont récemment quitté les régions sous contrôle serbe pour se réfugier dans d'autres parties de la Croatie.

■ 3 novembre - Des négociations entamées le 25 octobre à Lusaka entre gouvernement et l'UNITA, en vue du retrait de celle-ci de tous les territoires qu'elle a conquis depuis la reprise des conflits en octobre 1992, aboutissent.



## Tu te souviens ?

Tu te souviens, Marie,  
du petit matin sale où il fallut  
partir si vite  
parce qu'ils voulaient tuer l'enfant ?

Tu te souviens qu'on ne savait  
que prendre  
et que faire du chat  
et que l'enfant pleurait ?

Tu te souviens de la couleur du pays  
quand on se retourne un instant  
pour regarder le bonheur  
qu'on laisse pour toujours ?

Tu te souviens de la faim, de la soif,  
des yeux que la peur agrandit  
quand on craint d'être poursuivi ?

Tu te souviens, Marie ?

Oh, oui, on ne l'oublie jamais  
la première nuit dans le désert,  
la forêt qui bruisse  
à l'approche de la frontière,  
les rouleaux des barbelés.

Tu te souviens des enfants morts  
sur les bateaux de la détresse  
et de ce qu'on a fait aux femmes  
et des maris noyés ?

Tu les connais, toutes ces mères  
des camps d'Afrique,  
des camps d'Asie,  
des bidonvilles d'Amérique,  
des prisons et des goulags ?

Tout le monde n'a pas un âne  
pour partir et le solide Joseph...  
Tu sais l'odeur des aéroports,  
Marie, et le goût qui emplit la bouche  
quand les policiers avancent  
et ferment la porte du ciel ?

Marie, petite fuyarde,  
tu es toujours avec les déportés,  
les expulsés, les déplacés,  
les indésirables,  
et tu le poses parmi les baluchons,  
le petit que traque la violence:  
Dieu.

Gérard Bessière